

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
16	18

Date de la
convocation
05/05/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 MAI 2023



DELIBERATION N° 13

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- B. ETTORI, excusé.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**INDEMNITE DE
GARDIENNAGE
POUR LE TEMPLE
ET L'EGLISE

ANNEE 2023**



Vu la circulaire N° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 précisant que le montant maximum de l'indemnité de gardiennage pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Vu la circulaire N° NOR/IOC/A/11/21246/C du 29 juillet 2011 rappelant ce principe.

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 24 janvier 2023 fixant le plafond indemnitaire à 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17 en date du 8 septembre 2022 fixant le montant de l'indemnité à la somme de 100,00 €uros pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **fixe, pour l'année 2023, le montant de l'indemnité pour le gardiennage du Temple et de l'Église à la somme de 100,00 €uros chacun.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230511-DE13-110523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 26/05/2023

